

## *La construction de L'Union européenne : ou comment donner un cadre juridique à l'ultralibéralisme*

« Le projet de marché commun tel qu'il est nous est présenté est basé sur le libéralisme classique du vingtième siècle selon lequel la concurrence pure et simple règle tous les problèmes. L'abdication d'une démocratie peut prendre deux formes : soit elle recourt à une dictature interne par la remise de tous les pouvoirs à un homme providentiel, soit à la délégation de ses pouvoirs à une autorité extérieure, laquelle au nom de la technique exercera en réalité la puissance politique, car au nom d'une saine économie on envient aisément à dicter une politique monétaire, budgétaire, sociale, finalement une politique au sens le plus large du mot, nationale et internationale ».

Dès 1957, année de la signature du traité de Rome, Pierre Mendès-France pointait les dangers de cette construction européenne. Son évolution lui a donné incontestablement raison. Cependant cette dernière n'a pas été linéaire et des ruptures ont marquées son histoire qui a été celle de l'imposition progressive du néolibéralisme. On peut distinguer trois périodes : de 1957 à 1986, l'installation et le développement du Marché commun ; de 1986 à 2004, le tournant de l'Acte unique et ses conséquences ; à partir de 2004 la consolidation du modèle néolibéral.

### *Le Marché commun*

La Communauté économique européenne (CEE) est mise en place par le traité de Rome de 1957 dont le contenu est largement libre-échangiste. Le Traité de Rome signé en 1957 instaure un marché commun dont les caractéristiques principales sont l'instauration d'un tarif douanier extérieur commun (TEC - les marchandises entrant sur le territoire de l'Union sont taxées au même taux, quel que soit le pays par lequel ils sont importés) et la disparition progressive des droits de douane sur le marché intérieur (ce qui sera effectif dès 1968).

Mais cette libéralisation se fait dans un espace économique et social relativement homogène, les six pays fondateurs<sup>1</sup> ayant des systèmes économiques et sociaux proches. La question de la concurrence

---

1 Il s'agit de la France, de la République fédérale d'Allemagne, de l'Italie, la Belgique, des Pays-Bas et du Luxembourg.

entre les États membres se posait donc alors dans des termes très différents d'aujourd'hui et, de fait, elle ne s'est pas accompagnée à l'époque d'un dumping fiscal et social.

Au sein de la CEE, la souveraineté économique des États est cependant déjà largement entamée, puisque la libre circulation des marchandises sur le marché intérieur crée déjà les conditions d'une mise en concurrence des systèmes sociaux entre les États concernés.

D'autre part, le TEC a pour effet de transférer la compétence du commerce extérieur à ce qui s'appelle alors la CEE. C'est une disposition fondamentale, puisque il appartient désormais à la CEE de décider de la politique douanière et commerciale avec les autres États. Tous les traités de commerce seront désormais signés par la CEE, puis l'UE, dans un sens toujours plus libéral et c'est sur ce fondement que la Commission négocie aujourd'hui le TAFTA, le traité de libre-échange avec les États-Unis. La politique commerciale relève cependant de l'unanimité des États, ce qui peut permettre à un gouvernement de bloquer un processus s'il en a la volonté politique.

La construction de la CEE s'accompagne néanmoins d'objectifs politiques, ce qui la distingue du projet concurrent de l'AELE<sup>2</sup> porté par le Royaume-Uni, limité à un espace de libre-échange. La CEE poursuit ainsi des objectifs politiques et sociaux. Ainsi, la volonté d'égalité entre les femmes et les hommes fut affirmée dans le Traité de Rome par l'article 119 sur l'égalité salariale<sup>3</sup>. De plus, sont mises en œuvre un certain nombre de politiques publiques européennes, comme par exemple dans l'énergie nucléaire, les transports ou l'agriculture, dont on peut discuter le contenu fortement marqué par le productivisme, mais qui ne relèvent pas d'une logique libérale.

### *Un modèle libéral renforcé par l'Acte Unique européen (AUE)*

Signé en 1986, ce traité a pour objectif principal de transformer le marché commun en marché unique et de renforcer le libéralisme sur le territoire européen. Au moment des négociations, le libéralisme s'était définitivement imposé politiquement sur le continent : le gouvernement socialiste français s'y est rangé dès 1983 (« tournant de la rigueur ») et Margaret Thatcher l'a pratiqué dans toute sa brutalité. L'objectif de l'AUE est énoncé par le Premier ministre britannique d'alors : ce traité doit « donner une substance réelle au traité de Rome et raviver sa flamme libérale, libre-échangiste et dérégulatrice ».

Il repose sur quatre « libertés » :

- liberté de circulation des marchandises et des services (en plus de la suppression des droits de douane sur le marché intérieur, l'AUE supprime les derniers « obstacles » non tarifaires au commerce, supprime les formalités douanières, ouvre les marchés publics),
- liberté de prestation de services et d'installation dans un État communautaire,
- liberté de circulation des personnes,

---

<sup>2</sup> Créée en 1960, regroupe, en plus du Royaume-Uni, le Danemark, la Norvège, la Suisse, le Portugal, l'Autriche et la Suède.

<sup>3</sup> C'est d'ailleurs sous l'insistance de la France qu'a été intégré cet article, dont l'intention était moins de défendre les droits des femmes que d'éviter la concurrence avec la main-d'œuvre féminine d'autres pays : la France pensait être plus en avance dans la réalisation de l'égalité salariale...

- liberté de circulation des capitaux

Avec l'AUE, la concurrence devient la règle d'organisation des rapports sociaux au sein de l'espace européen.

### *Un dumping qui explose avec l'élargissement*

Les premiers élargissements, qui ont permis l'intégration de la Grèce (1981), de l'Espagne et du Portugal (1986), ont été accompagnés d'outils politiques et économiques de développement permettant l'intégration rapide des Etats concernés. Pour combattre les disparités existantes avec les nouveaux entrants, des fonds structurels et de cohésion ont été mis en place afin de permettre à ces pays de rattraper une partie de leur différentiel de développement

Cela n'a pas été le cas lors de l'élargissement aux ex-pays du bloc soviétique en 2004 qui a permis un approfondissement des politiques néolibérales : arrivée de 10 nouveaux Etats membres (puis de la Bulgarie et de la Roumanie en 2007) dans lesquels les normes, sociales en premier lieu, étaient beaucoup plus basses que dans les autres pays de l'Union

L'élargissement massif de 2004 a contribué à exacerber la concurrence entre les territoires et les populations. L'application de la liberté de circulation, d'établissement, la règle des travailleurs détachés avec des Etats aux standards beaucoup plus faibles (le salaire minimum bulgare, autour de 150 € mensuels, est inférieur à celui de la région de Shanghai) a conduit à une concurrence intenable et fait exploser les délocalisations au sein de l'UE.

En matière fiscale, le dumping s'est aussi aggravé alors qu'aucune véritable harmonisation fiscale n'a été mise en place. Seule exception, l'Europe s'est dotée très tôt d'un système de TVA européen (impôt le plus injuste), TVA dont le taux tend à être "harmonisé" par le haut au détriment des ménages les plus pauvres. Dès les années 90 dans le contexte d'une politique néolibérale justifiant la concurrence fiscale, la tendance a été à la diminution du taux d'impôt sur les sociétés en Europe. Cette pression à la baisse de l'impôt sur les sociétés s'est aggravée à l'entrée des pays de l'ex-bloc soviétique qui pratiquaient des taux d'IS entre 10 et 20%.

### *Le libéralisme protégé par le droit*

La principale caractéristique de l'UE est que les standards néo-libéraux ne sont pas seulement des éléments de politiques économiques pouvant être remis en cause par des changements à la tête des institutions ou des gouvernements au sein de l'Union. En effet, les traités sont la « constitution » de l'Union et le droit communautaire est « supérieur » à celui des Etats membres.

Or, comme les traités contiennent tous des dispositifs dans lesquels les standards néolibéraux s'imposent, ils lient les Etats, contraints donc par exemple d'ouvrir leurs services publics à la

concurrence (marché postal, ferroviaire, d'électricité, etc). Ces mêmes Etats qui ont validé ces choix politiques au sein du Conseil de l'UE, l'institution de décision déterminante de l'UE<sup>4</sup>...

Au-delà du traité de Rome et de l'AUE, les traités postérieurs ont confirmé le contenu très libéral de l'UE : le traité de Maastricht et des fameux « critères » liés à la mise en place de l'euro (contraignant très fortement les budgets des Etats) ou encore le « traité sur la stabilité, la coordination et la gouvernance » (TSCG) en vigueur depuis 2013 qui énonce des règles très strictes sur la politique budgétaire des Etats membres de l'UE, assorties de sanctions éventuelles en cas de non respect.

Ce cadre juridique libéral est très strictement appliqué par la Cour de Justice de l'Union européenne (CJUE) qui, à chaque fois qu'elle a été saisie, a entériné la primauté des règles libérales de liberté de circulation ou d'installation sur les législations sociales nationales.

La dérégulation absolue de l'économie et l'absence totale de contrôle sur les mouvements de marchandises et de capitaux, protégée par le droit, organise le dumping social, fiscal et environnemental sur le continent A l'échelle européenne, les traités qui se sont succédé depuis l'AUE ont organisé en Europe ce que le TAFTA prévoit aujourd'hui de mettre en place sur un territoire Europe - Etats-Unis..

Le cadre juridique libéral est donc consubstantiel à l'Union européenne. La construction d'une « Europe sociale » ne peut donc se penser que par une rupture totale avec les traités actuels de l'UE. La crise qui se déroule actuellement à propos du problème de la dette grecque le démontre tragiquement. Le gouvernement grec, démocratiquement élu, se voit empêché d'appliquer son ambitieux programme de progrès économique et social et donc dépouillé de ses prérogatives souveraines. Les institutions européennes (Commission, BCE, Eurogroupe<sup>5</sup>) imposent au peuple grec la perpétuation d'une politique d'austérité, niant aux peuples leur capacité à décider de leur devenir social. Cette négation de la démocratie est porteur des plus grands dangers, notamment celui de ne laisser le champ de l'alternative politique qu'aux formations d'extrême droite qui rejettent l'idée même de coopération entre les peuples.

---

4 Dans l'UE, la Commission, composée de membres nommés, dispose du monopole de l'initiative législative et du pouvoir d'exécution des décisions. Le Conseil vote les textes, le Parlement européen disposant d'un pouvoir de codécision restreint avec le Conseil.

5 Collèges des ministres des finances de la zone euro